



COMITE DE DIRECTION

RÉUNION ÉLECTRONIQUE DU 26 JANVIER 2025

Procès-verbal n° 10

Président : Monsieur Guy GLARIA

Présents : Mesdames Nicole ISAC - Morgane LECLERCQ - Marie-Laure RAYNAL - Huguette UHLMANN

Messieurs Bernard BATS - M'hamed BELMELIH - David BLATTES - Jérôme BOSCARI - Pierre BOURDET - Christophe BOURDIN - Didier BREIL - Fernand D'ANNA - Arnaud DELPAL - Stéphane DELPRAT - Fabien DURANTE-MALVY - Gérard GONZALEZ - Erik MAZOUÉ - Pierre MICHEAU - Claude REQUENA - Jean-Marc SENTEIN

Excusés : Mesdames Marie-Françoise BARET - Christie CORNUS.

Messieurs Francis ANDREU - Gaël ANGOULA - Sandryk BITON - Jean Pierre FILIOL - Joël GRIS - Xavier MOURET - Daniel OMEDES - Pantxi SIRIEIX – Eric WATTELLIER.

Assistent : Messieurs Olivier DAURIOS - Christophe GENIEZ – Damien LEDENTU - Jérémy RAVENEAU

Réunion et vote électronique ouvert du 24 au 26 janvier 2025.

ORDRE DU JOUR

Le Comité de Direction, par réunion et votes électroniques, ouverts du 24 au 26 janvier 2025, a été invité à se prononcer sur les points suivants, relatif à la direction sportive :

- 1) Modalités d'organisation de la seconde phase du championnat Régional 2 Futsal M. ; Planning et composition des différents groupes (R2 Futsal Promotion et R2 Futsal Territoire).
- 2) Modalités d'organisation de la Coupe Occitanie de Football d'Entreprise ; Planning général de la deuxième partie de saison.
- 3) Modalités d'organisation de la Phase d'Accession Régionale au championnat Régional 2 Féminin.
- 4) Pour la seconde phase du championnat Régional 1 Masculin U14 : Accessions / Relégations et composition des groupes.

DIRECTION SPORTIVE

 **Régional 2 Futsal Masculin**

En application du règlement des compétitions régionales et notamment de son titre V, le Comité de direction étudie, sur avis de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions, les modalités d'organisation reprises en **Annexe I.1**, portant ainsi modification des articles 53.2 et 53.2 du règlement des compétitions régionale.

Également, il est proposé au Comité de direction d'adopter le planning de cette seconde phase et la composition des différents groupes de la seconde phase dudit championnat. **Annexe I.2**

Les propositions sont adoptées à la majorité des membres présents.

 **Football d'Entreprise**

En application du règlement des compétitions régionales et particulièrement de son article 68.2, le Comité de direction étudie, sur avis de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions, une proposition d'organisation sous des modalités dérogatoires de la Coupe Occitanie de Football d'Entreprise. **Annexe II**

Par ailleurs, il est proposé au Comité de direction d'adopter le planning de deuxième partie de saison concernant le football d'entreprise.

Les propositions sont adoptées à la majorité des membres présents.

 **Phase d'Accession Régionale au championnat Féminin Régional 2**

En application du règlement des compétitions régionales et de l'article 35, relatif aux accessions au championnat Féminin Régional 2, le Comité de direction étudie, sur avis de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions, une proposition d'organisation de la phase d'accession régionale au championnat féminin régional 2. Il est rappelé que ces modalités ont été réfléchies en concertation avec les districts participants. **Annexe III**

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents.

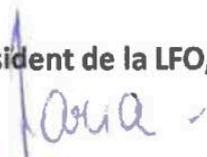
🏆 Championnat Masculin Régional 1 U14

En application du règlement des compétitions régionales et de l'organisation du championnat Masculin Régional 1 U14, il appartient au Comité de direction de valider, sur proposition de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions, les accessions et relégations entre les deux phases et aussi la composition des groupes dudit championnat pour la seconde phase.

Annexe IV

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents.

Le Président de la LFO,


Guy GLARIA

Le Secrétaire Général de LFO,


Fabien DURANTE MALVY

Voies et délais de recours

Les décisions (notamment liées aux activités sportives), à l'exception de celles relevant de la gestion et de la vie interne de la L.F.O., sont susceptibles de recours près la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la Fédération Française de Football (juridique@fff.fr) dans un délai de sept jours à compter de leurs notifications dans les conditions de forme de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

ANNEXE I.1 – Modalités d'organisation de la 2nde phase du championnat R2 Futsal M.

Régional 2 Masculin Futsal –Phase Promotion et Phase Territoire

Textes de référence :

Préambule du Titre V – Les championnats Futsal

Les dispositions du présent titre ont pour objet de compléter les règlements de la L.F.O. pour ce qui concerne les différents championnats Futsal qu'elle organise.

En tout état de cause, le Comité de Direction, sur avis de la section Futsal de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions, après sollicitation des clubs participant, pourra, dans l'intérêt supérieur de la pratique, revoir la composition et formule de compétitions des différents championnats afin de préserver l'attractivité de la compétition

Article 53.1 - Championnat Régional 2 Masculin Futsal –Phase préliminaire (R2 M. Fut – Préliminaire.)

[...]

Le Comité de direction, en date du 20.09.2024, en application du présent article, a adopté les modalités reprises ci-après.

Eu égard à la particularité géographique résultant des engagements, il apparaît pertinent de proposer en fonction des territoires et des poules deux formats de compétitions, à savoir, des rencontres Aller / Retour pour les poules A et B (composées de moins de cinq clubs) et des rencontres Aller simple pour les poules C, D et E.

Au terme de cette première phase, les équipes classées à la première place de chaque poule accéderont, pour la deuxième phase, au championnat Régional 2 Masculin Futsal Promotion, en sus des équipes n'ayant pas obtenu leur qualification pour la phase finale du championnat Régional 1 Masculin Futsal.

Afin d'atteindre le nombre de seize équipes composant le championnat Régional 2 Masculin Futsal Promotion, il sera fait appel aux meilleures équipes classées à la deuxième place de leur poule dans les conditions suivantes, - Prioritairement, seront départagées, selon les critères de l'article 88.2 du Règlement Administratif de la Ligue, les équipes classées à la deuxième place des poules A à C, celles-ci ayant disputé le plus grand nombre de rencontre sur la première phase ;

- Enfin, les équipes classées à la deuxième place des groupes D et E. Pour ce faire, dans la seule situation où il serait nécessaire de les départager, il sera organisé une rencontre de barrage, selon les critères de l'article 88.3.1 du Règlement Administratif de la Ligue.

Les équipes classées à la troisième place (et au-delà) de leur poule ne pourront prétendre à une qualification pour le championnat Régional 2 Masculin Futsal Promotion et seront reversées dans le championnat Régional 2 Masculin Territoire.

En tout état de cause, dans la situation où, malgré la qualification des cinq équipes classées à la deuxième place de leur groupe, le nombre de seize équipes ne serait pas atteint, le Comité de direction sur avis de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions pourra décider de revoir la composition et l'organisation dudit championnat.

Article 53.2 Championnat Régional 2 Masculin Futsal –Phase Promotion (R2 M. Fut. – Promotion.)

Les modalités de répartitions des équipes entre les deux phases visées au présent article seront déterminées, avant le début de la compétition, par le Comité de Direction, après avis de la section Futsal, de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions, dans les conditions ci-après définies,

- a) Ladite phase regroupe seize (16) équipes réparties en deux poules de huit (8) équipes ;
- b) Intègrent, obligatoirement la phase Promotion, les huit (8) équipes de la phase « Préliminaire », n'ayant pas obtenu leur qualification pour la Phase Finale Elite, du championnat Régional 1 Masculin Futsal ;
- c) Les deux meilleures équipes de la phase Promotion du championnat Régional 2 Masculin Futsal accéderont au terme de la saison au championnat Régional 1 Masculin Futsal.

ANNEXE I.1 – Modalités d'organisation de la 2^{nde} phase du championnat R2 Futsal M.

Article 53.3 Championnat Régional 2 Masculin Futsal – Seconde Phase Territoire (R2 M. Fut. – Territoire)

Les modalités de répartitions des équipes entre les deux phases visées au présent article seront déterminées, avant le début de la compétition, par le Comité de Direction, après avis de la section Futsal, de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions.

Proposition de règlementation pour la Phase Promotion

Article 53.2 Championnat Régional 2 Masculin Futsal – Phase Promotion (R2 M. Fut. – Promotion.)

Eu égard à la particularité géographique résultant des qualifications de la Phase préliminaire du championnat Régional 2 Masculin Futsal, la section Futsal de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions, après sollicitation des clubs en présence, a jugé opportun de proposer au Comité de direction, en application du préambule du présent Titre, un format de compétition réadapté, dans le respect des quotas d'accèsion entre les différents niveaux.

Au contraire de la Phase Préliminaire, la Phase Promotion n'est plus assimilée à un niveau départemental. Les équipes en entente ne sont donc pas autorisées à y participer.

Pour ce faire, en lieu et place de regrouper les équipes en deux groupes de huit (8), la Phase Promotion réunira les seize équipes qualifiées en quatre (4) groupes de quatre (4) équipes s'affrontant lors de rencontres Aller / Retour.

Au terme de ce championnat, les équipes éligibles classées à la première place des quatre groupes, se qualifieront pour une phase d'accèsion au championnat Régional 1 Masculin Futsal, dans le but de déterminer les deux(2) équipes accédants, en application de l'article 54 du présent règlement, au championnat en question. Dans la mesure où, une équipe, de manière certaine, ne serait pas éligible à l'accèsion au championnat Régional 1 Masculin Futsal, elle sera remplacée par l'équipe suivante de sa poule.

Les équipes qui n'auront pas obtenu leur qualification pour la phase d'accèsion au championnat Régional 1 Masculin Futsal, par principe, classées de la deuxième à la quatrième place des quatre groupes intégreront une phase de maintien au championnat Régional 2 Masculin Futsal. Cette phase permettra ainsi de déterminer les équipes qui obtiendront leur qualification pour le championnat Régional 2 Masculin Futsal de la saison suivante, phase à laquelle seront intégrées les douze (12) meilleures équipes de la seconde phase territoire.

Les rencontres de la Phase d'accèsion au championnat Régional 1 Masculin Futsal dite Phase Promotion – Accèsion, afin de préparer les équipes au championnat Régional 1 Masculin Futsal, se dérouleront le week-end. Les rencontres, par exception à l'article 62 du Règlement Administratif auront une durée de quarante (40) minutes, répartie en deux période de vingt (20) minutes avec arrêt du chronométrage à chaque arrêt de jeu.

Article 53.3 - Championnat Régional 2 Masculin Futsal – Seconde Phase Territoire (R2 M. Fut. – Territoire)

La seconde Phase Territoire du championnat Régional 2 Masculin Futsal est assimilée à une compétition territoriale (départementale) permettant aux équipes de s'engager en entente. Ces dernières s'opposeront lors de rencontres Aller / Retour.

Par principe, les équipes engagées sont réparties en cinq (5) groupes de quatre (4) équipes, auxquelles pourraient s'ajouter de nouveaux groupes, si de nouvelles demandes d'engagements géographiquement compatible avec l'existant, intervenaient au plus tard le 26/01/2025.

A l'issue de cette phase, a minima, les douze (12) meilleures équipes intégreront la phase de maintien au championnat R2 Futsal dont les modalités seront définies ultérieurement par le Comité de direction.

ANNEXE I.2 –

Groupes de la 2nde phase du championnat R2 Futsal M.

FUTSAL R2 PROMOTION - SAISON 2024/2025 - PHASE 2

GROUPE A

853396	MONTPELLIER MEDITERRANEE FUTSAL III
890450	NARBONNAIS FUTSAL SPORTING
564294	REMOULINS SPORT FUTSAL
551488	STADE BEAUCAIROIS FOOTBALL CLUB II

GROUPE B

564623	BELPECH FUTSAL
853403	CAYUN FUTSAL CLUB (FC ESCALQUENS SECTION FUTSAL)
547304	F.C. EAUNES LABARTHE SUR LEZE
560834	FUTSAL CLUB DES BONS-HOMMES

GROUPE C

560316	ACADEMIE SPORTS 82
516968	FOOTBALL CLUB QUINT-FONSEGRIVES II
527639	JEUNE ENTENTE TOULOUSAINE
551773	PLAISANCE PIBRAC FUTSAL II

GROUPE D

526462	F.C. BAGATELLE
560982	FUTSAL CLUB FENOUILLET
564233	OLYMPIQUE MONTALBANAIS
851135	UNION DES JEUNES SPORTIFS 31 II

FUTSAL R2 TERRITOIRE - SAISON 2024/2025 - PHASE 2

GROUPE A

565033	ASSOCIATION SPORTIVE FUTSAL BALARUCOIS
503393	U. S. MAUGUIO CARNON
548263	A.S. ATLAS PAILLADE
890450	NARBONNAIS FUTSAL SPORTING II

GROUPE B

880775	CARCASSONNE FUTSAL AGGLOMERATION II
560295	EMPIRE FUTSAL PERPIGNAN II
580919	F. C. CORBIERES MEDITERRANEE
550059	U. FOOTBALLISTIQUE DU LEZIGNANAIS

GROUPE C

547304	F.C. EAUNES LABARTHE SUR LEZE II
853991	IBIS FUTSAL MARTRAIS
524099	ST LYS O.
564537	TOULOUSE ELITE FUTSAL

GROUPE D

515424	F.C. CHALABROIS
519689	A.S. BRAMAISE
851139	TOULOUSE FUTSAL CLUB II
853466	TOULOUSE METROPOLE FUTSAL II

GROUPE E

554286	U.S. COLOMIERS FOOTBALL II
581836	J.S. KINGDOM
581619	MONTAUBAN BEACH SOCCER 82
505989	S.C. LAFRANCAISAIN

ANNEXE I.2 - Groupes de la 2^{nde} phase du championnat R2 Futsal M.

SEMAINES / DATES	DIV.1	DIV.2	Coupe Nationale	Coupe Occitanie	CHAMPIONNATS REGIONAUX							Jeunes Interdistrict U13	Jeunes Challenge U18
					MASCULINS					FEMMINES			
					REGIONAL 1 M Phase Préliminaire		Brassage R2/Terr, M Phase Préliminaire			R1 F	Challenge Féminin		
					R1 - Poule A	R1 - Poule B	2 poules de 4 clubs	2 poules de 6 clubs	1 poule de 7 clubs				
34	19/08/24 au 25/08/24												
35	26/08/24 au 01/09/24												
36	02/09/24 au 08/09/24												
37	09/09/24 au 15/09/24					J1	J1	CNF TP					
38	16/09/24 au 22/09/24					J2	J2						
39	23/09/24 au 29/09/24					J3	J3	J1	J1	J1	J1		
40	30/09/24 au 06/10/24				CNF T1	CNF T1 / MR	CNF T1 / MR	CNF T1 / MR					
41	07/10/24 au 13/10/24	12oct - J1	12oct - J1			J4	J4	J2	J2	J2	J2		
42	14/10/24 au 20/10/24	19oct - J2	19oct - J2	CNF T2		CNF T2 / MR	CNF T2 / MR	CNF T2 / MR					
43	21/10/24 au 27/10/24												
44	28/10/24 au 03/11/24 <i>vend-01/11 Toussaint</i>	02nov - J3	02nov - J3										
45	04/11/24 au 10/11/24	09nov - J4	09nov - J4			J5	J5	J3	J3	J3	J3		
46	11/11/24 au 17/11/24 <i>lun-11/11 Armistice</i>	16nov - J5	16nov - J5			MR	MR	MR	MR	MR	MR		
47	18/11/24 au 24/11/24	23nov - J6	23nov - J6	CNF T3	Cadrage	CNF T3 / MR	CNF T3 / MR	CNF T3 / MR			SPJ1		
48	25/11/24 au 01/12/24	30nov - J7	30nov - J7			J6	J6	J4	J4	J4	J4		
49	02/12/24 au 08/12/24	07déc - J8	07déc - J8			J7	J7	J5	J5	J5	J5		
50	09/12/24 au 15/12/24	MR	MR	14déc Fin.Rég		F.R / MR	F.R / MR	J6		J6	SPJ2		
51	16/12/24 au 22/12/24	21déc - J9	MR		Cadrage								
52	23/12/24	T R E V E											
1	30/12/24 au 05/01/25 <i>mar-01/01 Jour de l'An</i>	04jan - J10	MR			REGIONAL 1 M Phase 2 Poule UNIQUE		Régional 2 M Phase 2					
2	06/01/25 au 12/01/25	11jan - J11	11jan - J9		1/8EME	coupe		4 poules Promotion	5 poules Territoire				
3	13/01/25 au 19/01/25	CF - MR	CF - MR	18jan-1/32		J1					J6		
4	20/01/25 au 26/01/25	25jan - J12	25jan - J10			J2							
5	27/01/25 au 02/02/25	MR	MR			J3		J1	J1				
6	03/02/25 au 09/02/25	CF - MR	CF - MR	08fév-1/16		J4		J2	J2		J7		
7	10/02/25 au 16/02/25	15fév - J13	15fév - J11		1/4	CO - MR		CO - MR					
8	17/02/25 au 23/02/25	22fév - J14	22fév - J12			J5		J3	J3				
9	24/02/25 au 02/03/25	CF - MR	CF - MR	08mar-1/8		J6		J4	J4				
10	03/03/25 au 09/03/25	MR	MR			J7		J5	J5				
11	10/03/25 au 16/03/25	15mar - J15	15mar - J13			J8		J6	J6		J8		
12	17/03/25 au 23/03/25	22mar - J16	22mar - J14		1/2	CO - MR		Régional 2 M Phase Accession / Maintien					
13	24/03/25 au 30/03/25	CF - MR	CF - MR	29mar-1/4		J9		J1	J1		J9		
14	31/03/25 au 06/04/25	05avr - J17	05avr - J15			J10		J2	J2				
15	07/04/25 au 13/04/25	MR	MR			J11		J3	J3		J10		
16	14/04/25 au 20/04/25	19avr - J18	19avr - J16			J12		J4	J4				
17	21/04/25 au 27/04/25 <i>lun-21/04 Lundi de Pâques</i>	CF - MR	CF - MR	25avr-1/2	FINALE	CO - MR		CO - MR					
18	28/04/25 au 04/05/2025 <i>jeu-01/05 Premier Mai</i>	3mai - J19	3mai - J17			J13		J5	J5				
19	05/05/25 au 11/05/25 <i>jeu-08/05 Victoire 1945</i>	10mai - J20	10mai - J18			J14		J6	J6				
20	12/05/25 au 18/05/25	CF - MR	MR	FINALE									
21	19/05/25 au 25/05/25	24mai - J21				24 mai Tour préliminaire Acces, D2							
22	26/05/25 au 01/06/25 <i>jeu-29/05 Ascension</i>	31mai - J22				31 mai - match ALLER							
23	02/06/25 au 08/06/25	7 juin - 1/2 Aller				7 juin - match RETOUR							
24	09/06/25 au 15/06/25 <i>lun-09/06 Lundi de Pentecôte</i>	14 juin - 1/2 Retour											
25	16/06/25 au 22/06/25	21 juin - FINALE											

CALENDRIER SCOLAIRE 2024 / 2025 :

Rentrée scolaire des élèves :	Jour de reprise : lundi 2 septembre 2024
Vacances de la Toussaint :	Samedi 19 octobre 2024 - Jour de reprise : lundi 4 novembre 2024
Vacances de Noël :	Samedi 21 décembre 2024 - Jour de reprise : lundi 6 janvier 2025
Vacances d'hiver :	Samedi 15 février 2025 - Jour de reprise : lundi 3 mars 2025
Vacances de printemps :	Samedi 12 avril 2025 - Jour de reprise : lundi 28 avril 2025
Pont de l'Ascension :	Mercredi 28 mai 2025 - Jour de reprise : lundi 2 juin 2025
Début des vacances d'été :	Fin des cours : samedi 5 juillet 2025

ANNEXE II – Modalités d'organisation de la Coupe Occitanie de Football d'Entreprise

COUPE OCCITANIE FOOTBALL D'ENTREPRISE (CO F-E)

Textes de référence :

Article 68.2 Format dérogatoire (TVII – Les coupes organisées par la LFO)

La commission d'organisation pourra revoir le format de la compétition, notamment en organisant une première phase sous le format d'un mini-championnat.

Dans ce cadre, la Commission d'organisation avertira l'ensemble des équipes engagées au plus tard quinze jours après la clôture des engagements de la modification apportée

Proposition de réglementation pour la CO F-E

Article 81bis – Format de l'épreuve

Eu égard à la particularité du Football d'Entreprise, la Commission Régionale de Gestion des Compétitions, afin de proposer un format de compétition attrayant, répondant aux demandes des clubs participants, après sollicitation de ces derniers (réunion du 10.12.2024), a jugé opportun de proposer au Comité de direction, en application de l'article 68 du présent Titre, un format de compétition dérogatoire, pour la Coupe Occitanie de Football d'Entreprise.

La Coupe Occitanie de Football d'Entreprise sera organisée en deux phases,
- une première phase sous le format d'un mini-championnat regroupant les équipes en deux (2) poules de quatre (4) équipes, en rencontre Aller simple ;
- une phase à élimination directe en deux tours (demi-finales et finale)

Pour la première phase, les équipes seront réparties au sein des groupes en fonction de leur niveau respectif au sein du championnat Régional 1 Masculin de Football d'Entreprise de telle sorte que chaque groupe sera composée de deux clubs de la poule Elite et de deux clubs de la poule Espoir.

Les équipes « Espoir », dans le cadre du mini-championnat réceptionneront à deux reprises tandis que les équipes « Elite » en recevront qu'une seule fois.

Seront qualifiées pour la phase à élimination directe, les équipes classées aux deux premières places de chaque groupe. Ces dernières seront opposées de la manière suivante :

Demi-finale 1 (DF1) : 1^{er} Groupe A vs 2^{ème} Groupe B
Demi-finale 2 (DF2) : 1^{er} Groupe B vs 2^{ème} Groupe A

Finale : Vainqueur DF1 vs Vainqueur DF2

ANNEXE II - Planning du Football d'Entreprise



2024/2025

LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

Calendrier Général des Compétitions Régionales FOOTBALL ENTREPRISE

SEMAINES / DATES	Coupe Nationale	Coupe Occitanie	CHAMPIONNAT REGIONAL		
			REGIONAL 1		
			phase 1 1 poule unique	Phase 2 Poule Elite Poule Espoir	
34	19/08/2024 au 25/08/2024				
35	26/08/2024 au 01/09/2024				
36	02/09/2024 au 08/09/2024				
37	09/09/2024 au 15/09/2024		J1		
38	16/09/2024 au 22/09/2024		J2		
39	23/09/2024 au 29/09/2024		J3		
40	30/09/2024 au 06/10/2024		J4		
41	07/10/2024 au 13/10/2024	1er Tour			
42	14/10/2024 au 20/10/2024		MR		
43	21/10/2024 au 27/10/2024	2ème tour			
44	28/10/2024 au 03/11/2024 <i>vend,01/11 Toussaint</i>				
45	04/11/2024 au 10/11/2024		J5		
46	11/11/2024 au 17/11/2024 <i>lun,11/11 Armistice</i>		MR		
47	18/11/2024 au 24/11/2024		J6		
48	25/11/2024 au 01/12/2024	30/11 - 16e de Finale	MR		
49	02/12/2024 au 08/12/2024		J7		
50	09/12/2024 au 15/12/2024		J8		
51	16/12/2024 au 22/12/2024		MR		
52	23/12/2024 au 29/12/2024	TREVE			
1	30/12/2024 au 05/01/2025 <i>mer,01/01 Jour de l'An</i>				
2	06/01/2025 au 12/01/2025		J9		
3	13/01/2025 au 19/01/2025			J1	J1
4	20/01/2025 au 26/01/2025			J2	J2
5	27/01/2025 au 02/02/2025	01/02 - 8e de Finale		MR	MR
6	03/02/2025 au 09/02/2025			J3	J3
7	10/02/2025 au 16/02/2025		J1	MR	MR
8	17/02/2025 au 23/02/2025				
9	24/02/2025 au 02/03/2025				
10	03/03/2025 au 09/03/2025		J2		
11	10/03/2025 au 16/03/2025			J4	J4
12	17/03/2025 au 23/03/2025		J3		
13	24/03/2025 au 30/03/2025	29/03 - 1/4 de Finale		MR	MR
14	31/03/2025 au 06/04/2025			J5	J5
15	07/04/2025 au 13/04/2025				J6
16	14/04/2025 au 20/04/2025				
17	21/04/2025 au 27/04/2025 <i>lun,21/04 Lundi de Pâques</i>				
18	28/04/2025 au 04/05/2025 <i>jeu,01/05 Premier Mai</i>	03/05 - 1/2 Finales		J6	J7
19	05/05/2025 au 11/05/2025 <i>jeu,08/05 Victoire 1945</i>			MR	MR
20	12/05/2025 au 18/05/2025		1/2 Finale		J8
21	19/05/2025 au 25/05/2025				J9
22	26/05/2025 au 01/06/2025 <i>jeu,29/05 Ascension</i>				J10
23	02/06/2025 au 08/06/2025		Finale		
24	09/06/2025 au 15/06/2025 <i>lun,09/06 Lundi de Pentecôte</i>	14/06 - FINALE			
25	16/06/2025 au 22/06/2025				

CALENDRIER SCOLAIRE 2024 / 2025 :

Rentrée scolaire des élèves :	Jour de reprise : lundi 2 septembre 2024
Vacances de la Toussaint :	Samedi 19 octobre 2024 - Jour de reprise : lundi 4 novembre 2024
Vacances de Noël :	Samedi 21 décembre 2024 - Jour de reprise : lundi 6 janvier 2025
Vacances d'hiver :	Samedi 15 février 2025 - Jour de reprise : lundi 3 mars 2025
Vacances de printemps :	Samedi 12 avril 2025 - Jour de reprise : lundi 28 avril 2025
Pont de l'Ascension :	Mercredi 28 mai 2025 - Jour de reprise : lundi 2 juin 2025
Début des vacances d'été :	Fin des cours : samedi 5 juillet 2025

ANNEXE III – Modalités d'organisation de la P.A.R. au championnat Régional 2 F.

CHAMPIONNAT FEMININ TERRITORIAL D'OCCITANIE

Textes de référence :

Article 35 - Accession au championnat Féminin Régional 2 (Règlement des compétitions LFO)

Les districts de la L.F.O. organisent en concertation des championnats Séniors F. appelé « Championnat Féminin Territorial d'Occitanie », à l'issue duquel quatre (4) équipes accéderont au championnat Régional 2 F.

Pour ce faire, ledit Championnat Féminin Territorial d'Occitanie (C.F.T.O.) sera organisé en deux phases dont la seconde phase dite « phase d'accession régionale (P.A.R.) » permettra de déterminer les quatre équipes susvisées dans les conditions du règlement du C.F.T.O.

Le Comité de direction de la Ligue, sur proposition de la section féminine de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions (après consultation des sections départementales), détermine, les modalités d'organisation et conditions de participation à la Phase d'Accession Régionale au championnat Régional 2 F., et ce au plus tard avant le début de la première phase du Championnat Féminin Territorial d'Occitanie

Article 4.1 - Qualification (Règlement du C.F.T.O. – Adopté par le Codir du 31.08.2024)

La Phase d'Accession Régionale au championnat Régional 2 Féminin (P.A.R. R2 F.) du C.F.T.O. réunit, par principe, sous réserve du respect des conditions de l'article 2,

- d'une part, les équipes classées à la première place de chaque poule de la phase de qualification du C.F.T.O.
- d'autre part, les équipes classées à la première place d'un championnat autonome.

Dans la situation où le nombre d'équipe qualifiée, après application de l'alinéa précédent, ne permettrait pas d'organiser une P.A.R. R2 F., avec un enjeu sportif adéquate, la Commission d'Organisation aura la possibilité, entre la clôture des engagements et le début de la phase de qualification, de prononcer la qualification d'équipe supplémentaire dont le nombre relèvera de son unique discrétion.

Pour ce faire, en application des règles de départage issues des Règlements Généraux de la L.F.O. (Article 88 - Partie I Règlement Administratif), en fonction du nombre d'équipe nécessaire, la Commission d'Organisation prononcera la qualification de la (ou des) meilleure(s) équipe(s) classée(s) deuxième des championnats autonomes et de la (ou des) meilleure(s) équipe(s) classée(s) à la deuxième place des poules de la phase de qualification du C.F.T.O.

Article 4.2 - Organisation

La Commission d'organisation détermine, en fonction des équipes qualifiées et de leur situation géographique, le nombre et la composition des poules de la P.A.R. R2F.

Identiquement, la Commission d'organisation confie la gestion de chacune des poules créées à la Commission Régionale de Gestion des Compétitions de la L.F.O. qui aura alors compétence pour l'établissement du calendrier, la gestion des contentieux disciplinaires et réglementaires, de la désignation des officiels, ou tout autre élément lié à l'organisation de la poule dans son ensemble.

Dans la mesure du possible, la Commission s'efforce d'organiser ladite P.A.R. R2 F., en poule d'un nombre d'équipe identique, étant précisé que le nombre de poule relève de sa seule discrétion.

Proposition de réglementation pour la PAR R2 F.

Article 4.2 - Organisation

Eu égard à la diversité de la composition du C.F.T.O., et notamment de la composition des championnats (cf. liste ci-dessous), la section féminine de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions et les districts associés, proposent en application du deuxième alinéa de l'article 4.1, de revoir le nombre d'équipe qualifiée pour la phase d'accession régionale.

ANNEXE III – Modalités d'organisation de la P.A.R. au championnat Régional 2 F.

Pour rappel, le Championnat Féminin Territorial d'Occitanie se compose :

- d'un championnat autonome organisé par le district de l'Aveyron, auquel s'ajoute les équipes lozériennes (12/48) ;
- d'un championnat autonome organisé par le district du Lot (46) ;
- d'un championnat territoire organisé par le district de l'Hérault, auquel participe les équipes des districts du Gard/Lozère et des Pyrénées-Orientales (30 / 34 / 66) ;
- d'un championnat territoire, composé de deux groupes, organisé par le district de la Haute-Garonne, auquel participe les équipes des districts du Hautes-Pyrénées / Tarn / Tarn-et-Garonne (31 / 65 / 81 / 82).

Dans ces conditions, afin de prendre en considération les cinq groupes existants et la volonté de créer des groupes uniformes comme évoqué supra, la Phase d'Accession Régionale au championnat Régional 2 Féminin regroupera douze (12) équipes réunies en quatre (4) groupes de trois (3) équipes.

Les douze équipes en question seront déterminées de la manière suivante :

- Les dix (10) équipes éligibles classées à la 1^{ère} et 2^{ème} place des cinq groupes du C.F.T.O. ;
- Les deux (2) meilleures équipes éligibles, par application de l'article 88 du Règlement Administratif de la Ligue, parmi celles classées à la 3^{ème} place des cinq groupes.

A défaut d'équipe éligible en application des deux aliéas précédents, et ceci jusqu'à atteinte le nombre de douze qualifiées, il sera fait appel aux meilleures équipes classées à la 4^{ème} place, puis le cas échéant 5^{ème} place, des cinq groupes du C.F.T.O.

A titre d'exemple, afin de lever toute ambiguïté possible dans l'application des alinéas précédents, il est précisé que si une équipe classée à la 1^{ère} place d'un groupe n'est pas éligible à l'accession en R2 F., cette dernière sera retirée des participants à la PAR R2F., et remplacée par l'équipe classée à la 3^{ème} place dudit groupe. Il en découle que ce groupe ne sera pas concerné pour l'application de l'alinéa visant les « deux (2) meilleures équipes [...] classées à la 3^{ème} place des cinq groupes », l'équipe classée 3^{ème} dudit groupe ayant déjà obtenu sa qualification.

En intégrant le principe que deux équipes d'un même groupe du C.F.T.O. ne peuvent s'opposer lors de la PAR R2F., les quatre groupes de la Phase d'Accession Régionale au championnat Régional 2 Féminin seront composés par tirage au sort intégral.

Afin de limiter l'impact sur les compétitions départementales, dans la mesure du possible, le calendrier de la PAR R2 F. tiendra compte des spécificités des finales départementales.

En application de l'article 39 des Règlements Généraux de la Ligue, une équipe « en entente » ne pourra participer à la PAR R2F., qu'à la stricte condition, pour les clubs concernés, d'avoir déposé, dans les délais impartis un projet de groupement ou de fusion, ayant reçu un avis favorable du Comité de direction de la Ligue. A défaut, cette dernière ne pourra être considérée comme étant éligible à l'accession.

ANNEXE IV – Championnat Régional 1 U14 - Masculin Accessions / Relegations

U14 REGIONAL 1 – Mouvements interphases

Pris connaissance :

- Des classements finaux U14R 1ère phase
- Des classements des différents championnats U14 Territoire et des propositions d'accédants des centres de ressources gestionnaires,

La CRGC propose au comité de direction les accessions / rétrogradations suivantes :

Accèdent de U14 Territoire en U14 Régional (les onze premiers de groupe + le meilleur second défini par l'article 88 des règlements LFO)

- ✓ A.C. GARONA
- ✓ FC ALBERES ARGELES
- ✓ FC BAGNOLS PONT
- ✓ COURNONTERRAL
- ✓ FC 3MTKD
- ✓ GARONNA NORD TLSAIN
- ✓ LEGUEVIN US
- ✓ MAUGUIO CARNON US
- ✓ MILLAU SO
- ✓ AS PUISSALICON MAGALAS
- ✓ TARBES PYRENEES FOOT
- ✓ TOULOUSE AC

Remise à la disposition des districts - Rétrogradation de U14 Régional vers U14 Territoire (les clubs classés 10, 11 et 12èmes de la première phase U14R)

- FC PETIT BARD MONTPELLIER
- AS ATLAS PAILLADE
- SC MANDUEL
- ASFAC FRONTIGNAN
- ST ESTEVE USEPMM
- SC NARBONNE MONTPLAISIR
- OL. MONTALBANAIS
- TOULOUSE NORD FC
- US CASTRES FOOTBALL
- AS MURET
- AS TOULOUSE MIRAIL
- US CASTANET

ANNEXE IV - Championnat Régional 1 U14 - Groupes de la seconde phase

U14 REGIONAL 1 - SAISON 2024/2025 - PHASE 2

GROUPE A

560267	ACADEMIE UNIVERS
503029	O. ALES EN CEVENNES
548837	F.C. BAGNOLS PONT
545501	CASTELNAU LE CRES F.C.
503306	RED STAR O. COURNONTERRAL
541234	ENT. ST CLEMENT MONTFERRIER
500152	GALLIA C. LUNELLOIS
503393	U. S. MAUGUIO CARNON
551504	AVENIR FOOT LOZERE
500099	MONTPELLIER HERAULT S.C.
503313	NIMES O.
551488	STADE BEAUCAIROIS FOOTBALL CLUB

GROUPE B

548146	R.C.O. AGATHOIS
552756	F.C. ALBERES / ARGELES
561156	AVENIR FOOTBALL CATALAN
553074	AVENIR SPORTIF BEZIERS
550123	CANET ROUSSILLON F.C.
548132	F. AGGLOMERATION CARCASSONNE
503251	LA CLERMONTAISE
560817	3MTKD SPORT CULTURE SOCIAL
520344	A.S. LATTOISE
552088	A. S. PUISSALICON MAGALAS
553097	S. PERPIGNAN NORD
564600	SPORTING CLUB SETOIS

GROUPE C

560820	ALBI MARSSAC TARN FOOTBALL ASPTT
505931	U.S. ALBIGEOISE
517037	BALMA S.C.
582601	FOOTBALL CLUB CANAL NORD
541889	FIGEAC CAPDENAC QUERCY F. C.
560891	GROUPEMENT GARONNA NORD TLSAIN
527639	JEUNE ENTENTE TOULOUSAINE
582636	L'UNION ST JEAN F.C.
503091	S.O. MILLAVOIS
514451	MONTAUBAN F.C. TARN ET GARONNE
505909	RODEZ AVEYRON F.
506018	TOULOUSE A.C.F.

GROUPE D

531500	ATHLETIC CLUB GARONA
524108	A.S. TOULOUSE LARDENNE
541854	AUCH FOOTBALL
519456	BLAGNAC F.C.
554286	U.S. COLOMIERS FOOTBALL
526462	F.C. BAGATELLE
514449	U.S. LEGUEVIN
520191	F.C. LOURDAIS XI
511422	F.C. PAMIERIS
552690	TARBES PYRENEES FOOTBALL
524391	TOULOUSE F.C.
851135	UNION DES JEUNES SPORTIFS 31